



**LCL (ADT) OUEDRAOGO Boureima**  
**BURKINA-FASO.**

**Fiche de présentation : GOUEDRAB2003**

1- Mémoire de géopolitique : L'INTÉGRATION DANS LA SOUS-REGION OUEST-AFRICAINE

2- LCL (ADT) OUEDRAOGO Boureima / BURKINA-FASO.

3- 20 mars 2000

4- DIVISION A (A2).

5- Mémoire de géopolitique.

6- Les pays de la Sous-Région Ouest Africaine sont caractérisés par un déphasage entre la croissance démographique et la croissance économique, un tissu industriel faible et peu compétitif et des infrastructures très peu développées, toutes choses qui compromettraient, avec la mondialisation, les efforts entrepris pour le développement de la Sous-région.

Il s'agit de montrer que face à cette situation, l'Afrique de l'Ouest semble avoir trouvé la voie, à travers les organes d'intégration que sont l'UEMOA et la CEDEAO.

PLAN : Pièce jointe.

7- Mots clefs : Afrique de l'Ouest, démographie, économie, intégration, UEMOA, CEDEAO, BCEAO, BOAD, Zone Franc, Aide au développement, Traité, échanges, union douanière.

# PLAN

Introduction.....	4
I- LA MONDIALISATION, PORTEUSE DE L'INTÉGRATION EN EUROPE.....	4
11- La Mondialisation.....	4
12- L'Intégration : l'exemple européen.....	6
13- Les grandes étapes de la construction européenne.....	7
II- L'AFRIQUE DE L'OUEST FACE A LA MONDIALISATION : L'INTÉGRATION. SOUS-REGIONALE .....	11
21- Traits caractéristiques de l'Afrique de l'Ouest.....	11
22- Progrès réalisés au milieu des années quatre vingt dix.....	11
221- Sur le plan économique.....	11
222-Sur le plan politique.....	13
23- Les défis à relever.....	14
231-Le désengagement de la communauté internationale dans l'aide au développement.....	14
232-Les échanges commerciaux et les industries.....	15
223-Les Infrastructures .....	15
224- Les Investissements.....	16
III- LES ORGANISMES D'INTÉGRATION EN AFRIQUE DE L'OUEST : L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE ( UEMOA ) ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO).....	18
31- L'UEMOA.....	18
311- Caractéristiques des pays membres de l'UEMOA.....	18
312-Objectifs de l'UEMOA.....	19
313-Les chances de la Zone Franc avec l'Euro.....	22
314-Organes de fonctionnement de l'UEMOA.....	23
32- LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO),24	
321-Création :.....	24
322- Caractéristiques des pays membres de la CEDEAO.....	24
323-Buts et Objectifs de la CEDEAO.....	24
324- Organes de fonctionnement de la CEDEAO.....	25
CONCLUSION.....	27
ANNEXE 1.....	29
ANNEXE 2.....	29
ANNEXE 3.....	29
ANNEXE 4.....	30
Documentation De Référence.....	30
ANNEXE 5 :.....	31
carte de l'Afrique de l'Ouest.....	31

## **Introduction**

La fin du 20<sup>ème</sup> siècle et le début du 21<sup>ème</sup> verront s'accroître et de façon plus prononcée, les mutations multiples et profondes du paysage mondial et ce, dans les domaines politique, économique, et sécuritaire. L'agent moteur de ces mutations est sans conteste la mondialisation, la mondialisation de l'économie, face à laquelle les États procèdent à des actions de rapprochements tous azimuts, se rendant compte que désormais, agir seul ou vivre replié sur soi-même conduirait inéluctablement à sa propre faillite. L'économie mondiale est alors entrée au milieu des années soixante dix, dans une phase de croissance lente. D'après les données compilées par la Banque Mondiale, le taux de croissance annuel du produit mondial par habitant, qui approchait 4% en moyenne de 1960 à 1973, est tombé à 2,4% de 1973 à 1980 et à 1,2% de 1980 à 1993. Les manifestations de cette crise sont bien connues : montée du chômage de masse en Europe Occidentale, dérèglements financiers et instabilité monétaire dans l'ensemble du monde industrialisé, contraintes financières exacerbées et conflits sociaux de l'ajustement dans la plupart des pays en développement ou en transition à l'économie de marché.

Le Bloc Occidental, et en particulier les pays de l'Europe de l'Ouest, ont déjà donné la nette mesure du phénomène et ont pris les devants, en créant l'Union Européenne, avec la mise en circulation de l'Euro, monnaie unique et commune à ces États depuis Janvier 1999.

Le Continent Africain, longtemps géré politiquement et économiquement par ses colonisateurs jusqu'aux indépendances des années 1960, et dépendant jusqu'aujourd'hui du marché mondial, ne saurait rester indifférent à ces mutations, au risque de compromettre définitivement tous ses efforts dans la voie de son développement, avec de meilleures chances de succès à travers le processus d'intégration.

Nous avons choisi de traiter particulièrement de l'INTÉGRATION DANS LA RÉGION OUEST- AFRICAINE. Pour cela, il nous apparaît utile, en nous appuyant toujours sur le modèle Européen, de jeter tout d'abord un regard sur le phénomène de la mondialisation et sur l'intégration, pour ensuite aborder la situation en Afrique de l'Ouest.

## **I- LA MONDIALISATION, PORTEUSE DE L'INTÉGRATION EN EUROPE.**

### **11- La Mondialisation.**

Le monde de nos jours, n'est plus qu'un « village planétaire » où chacun revendique un chez- soi, un chez- soi d'où il ne peut échapper au regard de l'autre.

Dans ce village planétaire, comme les individus ou les entreprises, les États vont entrer en compétition les uns avec les autres, chacun ayant pour souci de rester dans la course et de ne pas laisser échapper ses atouts, d'attirer tout ce qui peut l'enrichir. Ainsi peut-on sommairement expliquer la mondialisation, qui se définit comme un ensemble de processus, multipliant les réseaux, les interdépendances entre toutes les parties de la terre, créant progressivement un espace mondial unifié d'échanges et appelant des réglementations et des coopérations internationales. On parle ainsi de la mondialisation de l'économie qui entraîne : l'accroissement des échanges, l'ouverture des frontières, l'imbrication des productions, l'interdépendance économique, la fin des monopoles et la concurrence monétaire.

L'économie mondiale est entrée au milieu des années soixante dix, dans une phase de croissance lente. D'après les données compilées par la Banque Mondiale, le taux de croissance annuel du produit mondial par habitant qui approchait 4% en moyenne de 1960 à 1973, est tombé à 2,4% de 1973 à 1980 et à 1,2% de 1980 à 1993. Les manifestations de cette crise sont bien connues : montée du chômage de masse en Europe Occidentale, dérèglements financiers et instabilité monétaire dans l'ensemble du monde industrialisé, contraintes financières

exacerbées et coûts sociaux de l'ajustement dans la plupart des pays en développement ou en transition à l'économie de marché.

Cette irruption de la crise qui est contemporaine des ruptures monétaires et des chocs pétroliers des premières années soixante dix, ne peut être dissociée des avancées du processus de mondialisation. Celui-ci se caractérise par une unification progressive des marchés mondiaux de biens, de services et de capitaux, mais aussi par une intégration croissante de la production à l'échelle mondiale. Ce faisant, il élargit le champ de concurrence là où prévalaient dans le passé, les principes d'organisation et de complémentarité. Cette mutation est particulièrement sensible dans trois domaines :

- dans le domaine commercial où la concurrence industrielle du Sud remet en cause au Nord les conventions sociales ;
- dans le domaine financier où la grande vague de dérèglementation des années quatre vingts déstabilise les systèmes bancaires ;
- dans le domaine monétaire enfin où les mécanismes les plus robustes ne peuvent résister aux tempêtes déchaînées par des mouvements de capitaux affranchies de toute entrave.

Les économies modernes de marché puisent leur force d'expansion, leur capacité à innover et à s'adapter à des situations nouvelles dans la concurrence. Leur stabilité, la permanence des liens sociaux qui les fondent, leur capacité redistributrice et leur aptitude à se défendre face à la concurrence des autres économies reposent sur l'organisation.

La crise des années trente en Occident offre l'expression la plus nette de la puissance destructrice du mécanisme concurrentiel lorsqu'il est livré à lui-même. Le principe de l'organisation lui, a marqué les relations économiques internationales grâce à la domination des Etats-Unis, première puissance économique mondiale.. L'organisation et la concurrence sont donc les moteurs des économies modernes de marché. Deux principes gouvernent le fonctionnement des économies modernes de marché : la concurrence et l'organisation.

Jusqu'au milieu des années soixante, l'ordre économique international est demeuré fortement hiérarchisé, structuré par une complémentarité verticale tout autant que par le principe concurrentiel. La diffusion des normes de production et de consommation américaines, le statut de monnaie internationale du dollar, les investissements américains à l'étranger, la maîtrise des sources et circuits d'approvisionnement pétrolier, la division traditionnelle du travail entre le Nord et le Sud étaient les traits dominants de cet ordre économique. Considéré dans ses développements contemporains, la mondialisation peut être analysée comme le processus qui va de la remise en cause de cet ordre hégémonique international à celle des règles et compromis sociaux qui fondèrent, à l'intérieur de chacune des économies industrialisées, la prospérité d'après-guerre. En ce sens, elle est le synonyme de triomphe du principe d'organisation. La décomposition de l'ordre international façonné par les Etats-Unis après la guerre traduit l'achèvement d'un cycle hégémonique. Elle est fondamentalement l'expression du rééquilibrage des rapports de force technologiques et financiers entre les trois pôles qui dominent actuellement l'économie mondiale : États-Unis, Europe Occidentale et Japon. La particularité de cette fin de cycle n'est pas qu'elle ne débouche pas immédiatement sur l'amorçage d'un cycle nouveau, mais la persistance du leadership militaire et politique des Etats-Unis dans le contexte spécifique de la confrontation Est-Ouest. Il est alors certain que l'effacement de la menace soviétique contribuera à l'avenir à révéler les conflits jusque-là refoulés par une solidarité forcée.

La particularité de cette fin de cycle de domination réside aussi dans le dynamisme persistant d'un capitalisme américain, de plus en plus dissocié de sa base territoriale, selon la description saisissante qu'en a donnée Robert REICH. Ce découplage, qui touche selon des intensités diverses les autres capitalismes nationaux constituent l'essence même de la mondialisation. Restitué dans une perspective longue, il s'inscrit aussi bien dans le processus continu d'appropriation de l'espace mondial par des capitaux avides d'en exploiter les

disparités que dans le travail de sape exercé de façon permanente par les mêmes capitaux à l'égard des règles mises en place par les états pour limiter la portée du principe concurrentiel. La formation du marché des Eurodollars dans les années soixante et la délocalisation des productions industrielles vers les zones à bas salaires constituent sans doute les illustrations les plus nettes de cette logique de contournement dont les premières manifestations étaient visibles dès le moyen âge.

D'un état d'équilibre instable du système économique international, fondé sur les principes de hiérarchie, on est passé ainsi à un état d'instabilité structurelle d'une économie mondiale caractérisée par l'absence de leadership, une concurrence généralisée non seulement des firmes mais des nations, et un déficit manifeste des règles. En lieu et place des nouveaux modes de régulation qu'appelle l'intégration de plus en plus poussée de l'économie mondiale, se développe une dérèglementation compétitive qui s'étend de façon dangereuse du domaine financier au champ social, après s'être transposée du plan international au plan national.

Le principe d'organisation peut néanmoins s'opérer à l'échelle régionale, dès lors que le principe hégémonique peut être réactivé dans ce cadre ou que la logique traditionnelle de l'équilibre des puissances peut fonctionner entre pays qu'une communauté de destin unit (cas de l'Union Européenne). La régionalisation des relations économiques internationales, déjà très poussée sous des formes organisées (UE), en voie d'organisation (ALENA), ou spontanée (Extrême-Orient) fait aussi figure d'alternative crédible à une logique de mondialisation qui serait purement privée et concurrentielle.

En Amérique Latine, en Europe et en Extrême-Orient, l'espace économique s'organise autour d'un centre et autour de la périphérie. Ces espaces économiques sont fortement autocentrés, avec des potentialités similaires, par conséquent pouvant négocier des compromis indispensables à une régulation tripartite de l'économie mondiale, une fois achevés les processus d'intégration régionaux, mais aussi susceptibles de se déconnecter les uns des autres en cas de crise internationale grave.

## **12- L'Intégration : l'exemple européen.**

*D'une manière générale, chaque étape de la mondialisation suscite une sorte de réorganisation ou de reformulation de l'espace mondial, espace mondial marqué par une compétitivité féroce avec toutes sortes de conflits mais aussi des formes de coopération, les États se rendant compte de la nécessité non seulement d'agir à plusieurs mais encore d'associer les Institutions Internationales.*

Ainsi, en 1950, le Français Jean MONNET initia la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier), avec déjà en tête ce projet d'une Europe unie avec d'abord une réconciliation de la France et de l'Allemagne qui devait passer par :

- la multiplication des échanges ;
- des interdépendances entre les deux pays ;
- le travail en commun ;
- l'imbrication des deux tissus économiques rapprochant puis soudant Allemands et Français.

Naît alors la notion de sécurité globale, collective appelant de nouveaux concepts, de nouveaux modes d'organisation et de nouveaux mécanismes. Elle appelle des débats planétaires qui rassemblent de nombreux États, des mouvements privés, et des associations, discutant des grands problèmes de société.

À titre d'exemples, les conférences suivantes ont eu lieu et ont regroupé en leur sein, des délégations venues du monde entier et ont débattu de problèmes divers :

- La Conférence sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en 1992.
- La Conférence sur les Droits de l'Homme à Vienne en 1993.
- La Conférence sur la Population et le Développement au Caire en 1994.
- La Conférence sur les Femmes et le Développement à Beijing en 1995.

La tenue de ces débats contribue à une diffusion rapide des idées, à la formation d'une sorte de société mondiale, ainsi qu'à la comparaison des expériences.

Pendant la Guerre Froide, la paralysie de l'ONU donne naissance à des Accords Régionaux d'assistance mutuelle comme :

- L'OEA : (Organisation des États Américains 1943) ;
- l'OTAN :(Organisation du Traité de l'Atlantique Nord 1949) ;
- le Pacte de Varsovie (1955) ;
- la CSCE (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe,1973-1975), devenue OSCE, Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe( 1994).

### **13- Les grandes étapes de la construction européenne.**

Pendant quarante ans, la construction européenne a été avant tout économique, centrée principalement sur le libre-échange.L'idée de libéraliser le commerce entre les pays de l'Europe de l'ouest a vu le jour dans l'immédiat après-guerre, en marge du plan Marshall, comme un moyen d'éviter de nouveaux déchirements entre ces pays et de les ancrer collectivement dans le camp occidental. Le projet avait du mal à s'imposer parmi les pays encore traumatisés par la guerre, mais avec la signature du Traité de Rome en 1957,il a fini par prendre corps dans le Marché Commun.

En 1968,à l'issue d'une période de transition relativement longue, tous les tarifs douaniers et restrictions quantitatives aux échanges de marchandises entre six pays européens (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) avaient disparu et leur politique commerciales étaient unifiées. Dans la foulée du Traité de Rome, La politique agricole commune (PAC) voyait le jour, avec l'objectif d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe et au-delà,d'en faire une puissance agricole mondiale.

En 1987, l'Acte Unique Européen était mis sur pieds afin de mieux assurer les quatre libertés fondamentales prônées par le Traité de Rome (libre-échange de marchandises et des services, libre circulation des personnes et des capitaux). L'Acte Unique imposa l'usage du principe de reconnaissance mutuelle entre pays européens et entrepris un vaste chantier d'harmonisation des normes et des règlements. Il mit également en place une politique européenne de la concurrence qui a été depuis très active dans l'ouverture des marchés publics et la lutte contre les distorsions de concurrence engendrées par les subventions publiques. Il imposa enfin une harmonisation minimale des taux de TVA.En permettant le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 la création d'un véritable espace sans frontières, l'Acte Unique fut le prolongement naturel et l'aboutissement du Traité de Rome. Signe de son succès, la Communauté Européenne s'était parallèlement agrandie,avec les entrées du Danemark, de l'Irlande, et du Royaume-Uni en 1973,de la Grèce en 1981,de l'Espagne et du Portugal en 1986. La construction européenne entrait dans une nouvelle phase avec l'admission de pays dont le niveau de vie était sensiblement en-dessous de celui des pays de l'Union Européenne.. Le principe de lutte contre les écarts de développement qui avait été énoncé dans le préambule du Traité de Rome imposait un effort réel en faveur de ces pays. Avec l'Acte Unique, Un objectif de cohésion économique et sociale entre régions européennes fut donc introduit dans les statuts de la Communauté Européenne.

En 1995,un nouvel élargissement de la Communauté intégrera l'Autriche, la Finlande et la Suède.

L'Union Monétaire a constitué la dernière grande étape de cette construction de l'Europe par l'économie. Dès l'éclatement du système de Bretton Woods, la coopération monétaire était apparue comme un complément nécessaire du Marché Commun et à la PAC, la liberté des échanges puis des mouvements de capitaux s'accommodant difficilement d'une flexibilité totale des taux de change. Avec le Traité de Maastricht de 1992, la coopération monétaire déboucha sur l'établissement d'une Union Économique et Monétaire (UEM). Au terme d'un processus d'unification monétaire long et laborieux, onze pays de l'Union parvinrent, au 1<sup>er</sup> Janvier 1999, à se doter d'une monnaie unique, l'EURO.

À la fin des années quatre vingt, quelques avancées furent réalisées dans le domaine social, d'une part afin d'assurer une harmonisation minimale des pratiques, seule compatible avec une concurrence loyale, de l'autre afin de faire émerger un dialogue social européen et de répondre aux préoccupations croissantes des opinions publiques européennes face à l'ampleur du chômage. Un consensus émergea progressivement entre les pays membres pour définir au niveau communautaire, des minima en termes de relations de travail et de lutte contre l'exclusion, et maintenir en revanche la protection sociale dans le champ des prérogatives nationales. À partir de 1994, les pays européens optèrent pour les principes d'une coordination et d'une convergence progressives de leurs politiques de l'emploi. Au Sommet de Cologne en Juin 1999, un pacte pour l'emploi fut élaboré, mais en l'absence d'un accord entre pays sur la stratégie à suivre, sa portée était avant tout symbolique.

Enfin, Le bouleversement de l'environnement de l'Europe avec la mondialisation et l'effondrement du bloc communiste ouvrait, à la fin des années quatre-vingts, de nouveaux champs de coopération aux pays de la Communauté. À Maastricht, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Justice des Affaires Intérieures (JAI) devinrent deux piliers intergouvernementaux de l'Europe, par opposition au pilier traditionnel relevant de l'action communautaire. L'Accord de Schengen entre une partie des pays européens prit acte de ce que la libre circulation des personnes ne pouvait être assurée sans une forte coordination en matière de police et de politique d'immigration et d'asile. Le Traité d'Amsterdam intégra cet « acquis Schengen » au premier pilier, même si une clause d'exception dut être accordée au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark.

Par ailleurs, en Avril 1999, le sommet de l'Otan à Washington décida de mettre à la disposition de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), en charge de l'élaboration d'une identité européenne de défense (IESD), des moyens collectifs (en particulier des unités militaires) pour des opérations décidées par les seuls européens, en application de la PESC, et après consultation du Conseil de l'Atlantique Nord. Avec la décision du Conseil Européen de fusionner l'UEO et l'UE en Juin 1999, de nombreux observateurs estimèrent que l'Europe de la Défense était née au sein de l'Otan.

Aussi, La construction européenne peut être analysée comme la décision d'un groupe de pays de constituer ensemble une série de biens publics, une zone de libre-échange, de libre établissement et de concurrence loyale (marché unique, accord social) une zone monétaire (monnaie unique) un mécanisme embryonnaire de redistribution et de rattrapage (fonds structurels, fonds de cohésion) une défense commune (la PESC) etc. En participant à chacun de ces mécanismes ou accords, chaque pays prend part à l'offre du bien public correspondant et crée une externalité positive pour les autres. Il élargit le cercle des parties prenantes à l'accord, accroît leur diversité, augmente leur poids vis-à-vis de l'extérieur. L'offre de chaque bien public doit être déterminée de façon décentralisée, sous peine d'être sous-optimale : chaque pays est en effet, incité à tirer parti de l'apport des autres en fournissant moins de biens publics qu'il ne devait à l'optimum. Pour prévenir ces comportements opportunistes, les pays membres acceptent d'être soumis à un régime commun, en général déterminé par une autorité centrale. Si les pays sont semblables, les décisions de cette autorité centrale pourront être optimales. En revanche, plus les pays sont différents, moins l'autorité centrale aura la possibilité d'offrir un bien convenant à tous les pays. Ainsi la politique monétaire unique ne sera pas adaptée à un pays soumis à un choc particulier. Des normes

sociales contraignantes, si elles devaient voir le jour, ne pourraient convenir à la fois à un pays riche et à un pays en rattrapage.

. Le lancement du processus a été incontestablement le produit de la volonté politique de s'engager dans une construction européenne en dépit de ses coûts immédiats et de ses fortes incertitudes. Par la suite, la « méthode communautaire » a créé sa propre dynamique : la construction d'un bien public rapproche les pays membres, réduit aussi l'hétérogénéité et fait émerger un nouveau public. Le libre-échange et la politique de cohésion ont facilité l'Union Monétaire.. Les élargissements de la Communauté Européenne sont en général allés de pair avec un approfondissement du processus de construction européenne. Parmi les autorités supranationales, le rôle le plus important dans cette dynamique échoit à la Commission. C'est elle qui identifie les biens publics, propose l'agenda de leur constitution et celui des élargissements, a une place prépondérante dans le processus législatif qui détermine les modalités de participation de chaque pays à l'offre des biens publics et combat les comportements opportunistes. Cet enchaînement a entraîné une intégration quasi mécanique des pays européens pendant quarante ans. Si l'on caractérise une confédération par la coordination relativement souple des politiques nationales et une fédération, à l'inverse, par le transfert des prérogatives nationales à une autorité supranationale, il apparaît que l'Europe est déjà à bien des titres, engagée dans une construction fédérale. Tout au long du processus d'intégration, la réduction des disparités entre pays a joué un rôle primordial dans cette dynamique.

#### **14- La convergence des pays européens.**

L'Europe a incontestablement contribué à la convergence des pays européens. Avec la mise en place du Marché Commun, Puis du Marché Unique, La part du commerce intra communautaire a augmenté dans tous les pays. En Europe, les échanges inter-industries ont sensiblement baissé au profit d'échanges de produits et de marchandises de meilleure qualité.. L'intégration commerciale a donc favorisé une certaine diversification des économies européennes. Les flux d'investissement direct ont progressé sous l'effet de l'intégration.

Cette convergence réelle s'est doublée d'une convergence nominale : le principe de rigueur budgétaire, de maîtrise des coûts salariaux et des prix, pierre angulaire de la politique économique allemande depuis les années soixante dix, a été successivement adopté par les Pays-Bas, la Belgique et la France au cours des années quatre vingt, puis, après avoir été imposé comme condition d'accès à l'Union Monétaire par le Traité de Maastricht, par les pays d'Europe du Sud et du Royaume-Uni. Les banques centrales européennes ont toutes concentré leur politique sur la maîtrise de l'inflation. Entre 1979 et 1984, les prix avaient progressé de 10% par an en moyenne dans l'ensemble des pays de l'Union et de 4,5% en Allemagne, Entre 1991 et 1996, ces évolutions étaient respectivement de 3,3% et de 3,1%.

Le dernier élément de convergence entre pays européens fut exogène, notamment l'unification de l'Allemagne. Sur le plan macro-économique, outre les écarts en termes d'inflation, c'est l'ampleur des excédents de la balance courante allemande qui justifiait, jusqu'en 1990, l'asymétrie entre le Mark et les autres monnaies européennes et compromettait à priori les chances d'une Union monétaire. Or, avec la réunification, le taux d'épargne de l'Allemagne a baissé, son taux d'investissement a augmenté et sa balance courante est devenue déficitaire. Au début des années quatre vingt dix, le Mark était banalisé en Europe. Bien sûr, la construction européenne empruntera très vraisemblablement un sentier intermédiaire entre ces deux extrêmes. A long terme, l'Europe sera cependant proche de l'un ou l'autre de ces schémas. Le passé de la construction européenne la pousserait sans doute davantage vers le fédéralisme fiscal. Cela supposerait cependant un degré de solidarité et une convergence entre les peuples européens qui n'existe pas aujourd'hui.

L'élargissement à l'Est et ses conséquences. Avec l'effondrement du bloc communiste, l'Union Européenne était naturellement appelée à s'ouvrir aux pays d'Europe

Centrale et Balte. L'élargissement de l'UE vers l'Est est, par son ampleur, par l'écart économique entre pays membres et pays candidats à l'accession, et par l'acquis communautaire que les entrants doivent intégrer (marché unique, monnaie unique, JAI, PESC, Europe Sociale), le plus ambitieux de l'histoire de la construction européenne. À terme, l'élargissement pourrait porter le nombre des pays membres à plus de trente !

À eux seuls, les dix pays de l'Europe Centrale et Orientale représentent 27% de L'Union en termes de population, mais 5% seulement en termes de PIB, avec un revenu inférieur à 20% de celui de l'UE.

La principale difficulté est donc de parvenir à une approche en termes d'aides et d'exigences suffisamment souples et adaptés pour favoriser la croissance et le rattrapage. Dans le passé, la gradualité de l'intégration a souvent été la clé des élargissements réussis. L'élargissement impose aussi une remise à plat des mécanismes budgétaires de l'Union, notamment dans la mesure où l'on cherche à éviter une forte croissance du budget communautaire, des réformes substantielles de la PAC et des fonds structurels, principaux postes de dépenses. Pour la PAC, l'élargissement impose une accélération de la transition de soutien par les prix vers des paiements directs, de façon à ouvrir le marché agricole de l'Union aux nouveaux entrants sans transfert budgétaire massif en faveur de leurs agriculteurs, et sans perte rédhibitoire de compétitivité pour l'agriculture des quinze. L'impact de l'élargissement sur la politique de cohésion est d'entraîner, à budget constant, une réorientation massive des aides vers les pays entrants, puisque celles-ci sont attribuées en fonction de l'écart du PIB par tête à la moyenne de l'Union.

Enfin, l'élargissement nécessite également une révision du fonctionnement des institutions européennes, afin que le nombre et la diversité des pays membres ne conduisent pas à leur paralysie. Ainsi, le protocole sur l'avenir des institutions annexé au Traité d'Amsterdam a identifié certains domaines où une réforme institutionnelle était nécessaire dans la perspective de l'élargissement : ré pondération des voix au sein du Conseil et réduction du nombre des Commissaires à un par pays, extension du vote à majorité qualifiée, modernisation de la Commission.

Dans les années 90, les échecs en Somalie et en ex-Yougoslavie de l'ONU, ainsi que l'édification d'espaces intégrés tels l'ALENA ( Accord de Libre échange Nord-Américain ), de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique, le MERCOSUR, l'APEC et surtout de l'achèvement du marché unique au sein de la Communauté Européenne, ont prouvé que l'intégration économique était bel et bien l'outil de la sécurité collective, et que toute paix véritable exige de travailler ensemble, de transformer les rivalités entre nations en une compétition secrétant un tissu économique et donc politique transnational par une coopération, une polarisation des échanges internationaux, et avec, au sein de ces ensembles, trois facteurs qui se combinent et qui sont : la proximité géographique, l'élimination des obstacles aux échanges et la stimulation mutuelle des processus de développement (ex : le Japon entraînant la Corée du Sud, Taiwan etc...)

## **II- L'AFRIQUE DE L'OUEST FACE A LA MONDIALISATION : L'INTÉGRATION. SOUS-REGIONALE**

### **21- Traits caractéristiques de l'Afrique de l'Ouest.**

*Les États situés au Sud du Sahara constituent l'Afrique de l'Ouest.* Pour la plupart, enclavés et souvent de grande taille, ils présentent des contrastes tant du point de vue de leur passé colonial que de leur appartenance linguistique, francophones, anglophones et lusophones.

C'est une terre en voie de peuplement accéléré (accroissement de 60% entre 1960 et 1990), qui s'effectue dans les conditions suivantes :

De 6 villes de 1 million d'habitants en 1990, elles seront au moins une trentaine en 2020.

*Le peuplement, local et constitué des populations rurales, ne bénéficie que très peu des effets de la modernité..*

L'Afrique de l'Ouest, de par sa situation géographique, reste ouverte à toutes les influences extérieures. Elle a connu après la deuxième guerre mondiale et depuis les indépendances, un double choc à travers :

Une croissance démographique d'une rare ampleur ; (40 M d'habitants en 1930, 215 M d'habitants en 1990). En général, la croissance démographique est difficilement maîtrisable dans ces pays, exceptés la Côte-d'Ivoire dont le taux moyen de croissance de la population a diminué de façon significative entre 1980 et 1997 de 4,2% à 2%, et la Guinée-Bissau avec un taux de 5,2% à 2%.

Une immersion brutale dans une économie internationale elle-même en mutation rapide.

S'agissant de la stabilité, en dehors des crises politiques ou identitaires en Guinée Bissau et au Sénégal (Casamance), les autres pays de la zone connaissent une stabilité notable . Ces pays ont en commun le Franc CFA arrimé au Franc Français et à l'Euro depuis janvier 1999. Ils partagent la langue française comme langue de communication, cependant, autant il y a eu des progrès réalisés, autant demeurent des défis à relever

### **22- Progrès réalisés au milieu des année quatre vingt dix.**

#### **221- Sur le plan économique.**

Il a été noté un renouement avec la croissance économique après la dévaluation du FRANC CFA EN 1994, avec, une année après, une reprise économique très sensible dans les pays, caractérisée par une maîtrise de l'inflation (de 2,8% en 1994 à 2,7% en 1996.), malgré un poids de la dette extérieure très lourde. Aussi, convient-il de remarquer

- un déficit budgétaire du PIB qui de 7,7% en 1993, est revenu à 1,5% en 1996 ;
- les dépenses publiques ont été maîtrisées avec des recettes en nette progression ;
- les exportations ont connu une impulsion avec une part au PIB de 27,9% en 1992 à 36,07% en 1996 ;
- une amélioration de la compétitivité des produits et une reprise des investissements dans ces pays, dont le taux du PIB est passé de 18% en 1995 à 21,5% en 1996/ 1997 ; à la faveur de la dévaluation du Franc CFA, la reprise de l'activité économique s'est accélérée en 1995 et 1996, et s'est poursuivie jusqu'en 1997 avec une croissance supérieure à 5%, exceptés le Niger avec un niveau faible de sa production agricole, et le Togo qui a connu une baisse de son PIB en 1997 à 4,4% contre un taux escompté à 5,8% ;

les taux d'accroissement moyen annuel du PIB par habitant dans ces pays ont été les suivants :

Benin :	2,1%
Burkina Faso :	4%
Côte d'Ivoire :	4,2%
Guinée Bissau :	5%
Mali :	3,5%
Niger :	0,1
Sénégal :	1,6%
Togo :	1,6%.

Le décalage de croissance observé s'explique entre autres par le fait que des pays comme le Niger, le Mali, le Togo et le Sénégal ont connu des crises soit ethniques, soit politiques et de ce fait connaissaient une certaine instabilité intérieure. Cette évolution a connu les phases suivantes :

- 1960-1973 : croissance économique supérieure à (5,9%) à la croissance démographique (2,6%)
- 1973-1980 : croissance économique inférieure ( 2,5%) à la croissance démographique ( 2,8%)
- 1980-1993 : croissance économique inférieure ( 1,9% ) à la croissance démographique ( 2,8%)
- 1994 : croissance économique supérieure (5% ) à la croissance démographique (2,7%).
- 

En effet, de 1960 à 1973, période marquée par l'émergence des premiers dirigeants africains, ont été adoptées des stratégies économiques faisant alors de l'industrialisation, le moteur de croissance économique et la clef du passage de l'économie de subsistance à l'économie moderne. Cette industrialisation devrait permettre de rendre les pays moins dépendants des produits manufacturés importés.

L'Agriculture, bien que orientée essentiellement vers la fourniture de matières premières, était aussi source de recettes budgétaires pour financer le développement de l'industrie.. Ainsi les résultats suivants ont pu être observés :

- le rythme de la croissance économique atteignait le niveau moyen de +4,6% ;
- la production agricole augmentait de 2'7% par an, à peu près au même rythme que la population ;
- de gros investissements ont été consacrés aux infrastructures, (routes, ports) ;
- le volume des exportations a augmenté en moyenne de 6% par an.

Après les indépendances, les pays ont attiré des capitaux étrangers vers leur industrie qu'ils ont protégée par des barrières douanières. L'encours des investissements étrangers a doublé entre 1960 et 1970.

De 1973 à 1980, des facteurs provoquent un ralentissement de la croissance économique des pays de la zone franc, qui passe de 4'6% en 1960 à 2'7% en 1980. Ainsi, parmi ces facteurs, on peut noter :

- le faible taux d'investissement orienté essentiellement vers l'industrie minière ;
- le poids de l'investissement dans le PIB qui est passé de 20% à 15% entre la décennie soixante dix et la décennie 1980 ;
- le mauvais choix effectués dans les investissements principalement orientés vers les constructions ou vers des infrastructures indirectement productives ;
- le faible niveau de l'épargne qui a chuté de 15'3% à 8,3% de 1973 à 1980 ;
- l'aggravation des déficits extérieurs : l'endettement croissant des États pour financer leurs déficits et ceux des entreprises publiques les ont amenés à faire appel à l'aide publique extérieure, ce qui les a entraînés dans un processus d'endettement permanent.

De 1981 à 1994, les pays connaissent une grande crise due à des phénomènes naturels mais aussi et surtout à l'application de politiques inappropriées recommandées par le Fonds Monétaire International. L'effondrement des prix des matières premières, sources importantes de recettes d'exportation, l'appréciation réelle du Franc CFA sous l'effet combiné de la hausse du Franc Français par rapport au dollar, ont déstabilisé les économies de l'Union et fortement ralenti la croissance économique.

La dévaluation du Franc CFA, survenue en 1994 et qui dès les premiers moments ont été mal accueillie par les populations, s'est vite révélée salutaire en cela qu'elle a été rapidement suivie de mesures d'accompagnement, avec la mise en place de programmes d'ajustement soutenus par le Fonds Monétaire International, tandis que la Banque Mondiale quintuplait ses décaissements dans les six premiers mois pour des projets relatifs aux ressources humaines, au développement rural, aux infrastructures et aux conséquences sociales de la dévaluation. On assistera alors à une reprise économique très sensible dans tous les pays depuis 1995, due aux termes de l'échange plus favorables, des meilleures conditions climatiques, des financements extérieurs plus généreux. L'inflation est nettement mieux maîtrisée grâce à des politiques monétaires et salariales plus rigoureuses des États membres qui ont permis de faire baisser le taux d'inflation de 28% en 1994 à 2,7% en 1998, et aussi de contenir la progression des salaires. On peut aussi relever que le déficit budgétaire est réduit, de 7,7% du PIB en 1993 il tombe à 1,5% en 1996. Les dépenses publiques sont mieux maîtrisées et les recettes en nette progression.

Les comptes extérieurs sont redressés par l'impulsion aux exportations par la dévaluation et dont la part rapportée au PIB est passée de 27,9% en 1992 à 36,07% en 1996.

Le taux d'investissement est passé dans les pays de l'UEMOA<sup>1</sup> d'une moyenne de 18% du PIB en 1995, à une moyenne de 21,5% en 1995-1996. À cet effet, la création de la Bourse Régionale des Valeurs à Abidjan (Côte d'Ivoire) devrait permettre une plus grande mobilisation de l'épargne en faveur de l'investissement.

## **222-Sur le plan politique.**

Au cours des trente dernières années, les jeunes États francophones, en situation de monopole sur la vie politique et économique des pays, étaient insuffisamment préparés à être gérés comme des nations démocratiques. Manquant d'expérience, de compétences et de cohésion interne, ils ont aussitôt été accaparés par la petite élite administrative. La crise économique des années quatre vingt, marquée par l'assèchement progressif des finances publiques dû à la baisse des cours des matières premières et par le poids de la dette, a remis en cause leur capacité redistributrice. Progressivement, les gouvernements qui s'appuyaient essentiellement sur les secteurs industriels et de services ainsi que sur les populations urbanisées, se sont détachés des sociétés rurales. Dans le même temps, de nouvelles élites nées des indépendances sont apparues, exprimant un rejet de plus en plus radical des élites administratives au pouvoir. Il s'agit essentiellement d'une bourgeoisie commerçante ancienne, ou de mouvements religieux qui ressurgissent aujourd'hui du fait de la libéralisation de l'économie qui leur permet de retrouver un rôle, autrefois occulté par la toute puissance des États.

Depuis le discours de La Baule, le processus démocratique semble s'être ancré dans les pays de l'UEMOA où le multipartisme est devenu désormais la règle. Ainsi en 1990-1991, on dénombrait une soixantaine de partis politiques au Burkina, quarante sept en Côte d'Ivoire, soixante six au Togo, et onze au Sénégal en 1997-1998. L'usage du suffrage universel pour les élections présidentielles et législatives est généralisé, comme exemple, au Burkina-Faso qui a amorcé son processus démocratique. En 1991, le multipartisme a été instauré, une

---

<sup>1</sup> U.E.M.O.A : Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain. Créée en 1994, elle regroupe en son sein les pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo.

constitution démocratique a été votée, et des élections libres ont eu lieu. Les pays de l'UEMOA sont donc en train de réussir leur transition démocratique, processus qui est le fruit d'une longue maturation des sociétés et des institutions, dans un système constitutionnel garantissant les libertés. Ce processus ne peut s'établir durablement que si les performances économiques continuent dans leur progression.

## **23- Les défis à relever.**

### **231-Le désengagement de la communauté internationale dans l'aide au développement.**

Il s'est traduit par la baisse de l'aide publique au développement. En effet, alors que les ressources financières reçues par les pays en développement ont augmenté de façon régulière au cours des dix dernières années, passant de 95,5 Milliards de dollars en 1988 à 324,5 Milliards en 1997, l'Aide Publique au Développement (APD) a subi une baisse relative au cours de cette même période : l'APD représentait 50% des ressources extérieures des pays en développement en 1988, elle ne représente plus en 1996 qu'environ 15,3% de l'ensemble de ces ressources. Les pays de l'UEMOA, dans la zone, ne reçoivent environ que 20% de cette aide ce qui révèle bien sa baisse.

L'immersion dans l'économie mondiale est rendue difficile et lente par le bas niveau des exportations des pays membres qui ne représentaient que 2,9% du total des exportations mondiales en 1960 et qui n'étaient plus que de 0,8% en 1996. Ces pays ont aussi perdu des parts de marché et ont connu une diminution importante du revenu de ses principales cultures d'exportation comme le cacao, l'arachide, l'huile de palme et d'arachide, la banane, et le caoutchouc. Il faut ajouter à cela la mauvaise gestion des richesses des pays après les indépendances, due au gaspillage, au goût du luxe, la corruption, le népotisme et le clientélisme politique. Les échanges sont inégalement répartis à l'intérieur de la zone UEMOA. Ainsi, seuls le Mali et le Burkina, plus intégrés, assurent le maximum d'échanges dans la zone UEMOA., ce qui traduit d'une manière générale la baisse des importations dans les pays de l'UEMOA. De même pour les exportations, le Burkina a exporté 18,7% à l'intérieur de l'UEMOA en 1996, alors que pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire, leurs exportations au sein de l'UEMOA ne représentaient respectivement que 13,5% et 11,1% en 1996. Il faut rechercher les causes de cette faiblesse des échanges intra-zones à travers la faible complémentarité des économies africaines, le manque de technicité et de compétitivité des entreprises et le coût relativement élevé de la main-d'œuvre. De plus, les habitudes commerciales ont orienté les échanges commerciaux des colonies vers les métropoles au détriment des échanges intra-zones. La situation est largement reflétée par l'orientation des réseaux de communication vers le littoral qui constituent ainsi un véritable frein pour les échanges. D'autres freins comme l'insuffisance ou le manque de coordination des politiques de développement entre les États membres, la faible compétitivité des produits, la faiblesse de l'esprit d'initiative des dirigeants d'entreprises, l'insuffisance de formation des cadres aux techniques de commerce international, les problèmes liés au financement du commerce dans la sous-région (garanties, risques de non paiement).

## **232-Les échanges commerciaux et les industries.**

La Côte- d'Ivoire et le Sénégal vendent plus qu'ils n'achètent aux autres pays de la zone. Les pays enclavés (Burkina, Niger, Mali) eux aussi, vendent plus qu'ils n'achètent aux autres pays de la zone. La Guinée Bissau bénéficie très peu de ces échanges. Il subsiste des écarts très importants au niveau des exportations et des importations entre les pays, et ceux enclavés sont confrontés au faible développement de l'intégration régionale. La crise due à la chute du prix du coton à l'exportation vers l'Asie a frappé particulièrement le Burkina, le Bénin et le Togo.

Sur le plan administratif, les opérateurs économiques sont souvent victimes de tracasseries administratives et douanières dues principalement aux différences d'interprétation souvent abusives du système des licences d'importation ou de déclarations préalables d'importations, etc...

La faiblesse du tissu industriel est manifeste, l'industrie ne représente que 12% en moyenne de la valeur ajoutée totale, or elle a un rôle appréciable par le dynamisme qu'elle donne à l'économie. L'industrie constitue dans ces pays, avec la fonction publique et le secteur financier, l'un des rares débouchés pour les jeunes diplômés. Elle a donc une influence politique et sociale importante.

Le secteur manufacturier est plus important en Côte d'Ivoire (12,6% de la valeur ajoutée) et au Sénégal (12,4% de la valeur ajoutée). En revanche, le Mali et le Niger (7% et 6,5% de la valeur ajoutée) demeurent peu industrialisés.

Après les indépendances, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal exceptés, les pays de l'UEMOA n'ont pas su créer un tissu industriel véritable. L'industrialisation manufacturière, de transformation des produits de consommation, de fabrication de biens d'équipements est devenue aujourd'hui une priorité pour les pays membres de l'UEMOA.

Les faiblesses de l'industrie sont essentiellement dues :

- au mauvais choix des investissements qui aboutissent le plus souvent à des projets peu viables (ex : projet sucrier en Côte d'Ivoire) ;
- aux modalités de financements peu adaptées aux besoins des entreprises qui aboutissent à la sous capitalisation et à leur endettement excessif ;
- au manque de personnel qualifié ;
- à l'importation indispensable de la plupart des intrants, faute d'industries de transformation.

## **223-Les Infrastructures**

Nécessaires pour un développement durable notamment à travers les échanges commerciaux et d'informations, de techniques et de technologie, les infrastructures dans les pays de l'UEMOA sont loin de répondre à la demande des pays.

Il existe une corrélation entre le niveau de développement de l'infrastructure et de la croissance économique d'un pays. Le recul de la pauvreté dans les africains dépend du rythme de développement de l'infrastructure. Une meilleure desserte d'un pays par le réseau des transports et des communications favorise l'écoulement des produits agricoles et l'approvisionnement des zones rurales en d'autres biens et services. De bonnes infrastructures sont nécessaires pour le développement et le bon fonctionnement des villes.

Dans un monde où l'information joue un rôle de plus en plus important, la compétitivité de l'UEMOA dépendra de sa capacité à accéder à l'information et à communiquer avec le monde entier. Le réseau téléphonique reste encore en deçà des demandes, avec près de 60% des demandes de lignes non satisfaites.

Les déficits des finances publiques n'ont pas permis aux pays de l'UEMOA d'entretenir les infrastructures existantes qui se sont dégradées avec le temps, et qui se sont révélées peu rentables au départ. Ainsi les chemins de fer, jadis ossature des transports africains, sont

aujourd'hui dans une situation critique. Un intérêt certain est aujourd'hui accordé aux infrastructures par les dirigeants des pays ainsi que par les institutions financières internationales.

De plus en plus, il est fait appel au secteur privé pour l'entretien de ces infrastructures pour l'exploitation des chemins de fer. Ainsi la Côte d'Ivoire et le Burkina ont confié à la société privée SITARAIL, l'exploitation de la ligne des chemins de fer reliant Abidjan, Ouagadougou et Kayes. Une filière d'ingénierie commune à la RATP et à la SNCF en assure l'assistance technique (la SOFRETU).

## **224- Les Investissements.**

À l'intérieur de l'UEMOA, la faiblesse de l'épargne nationale (17% du PIB entre 1995 et 1997), explique l'étroitesse des marchés et la faiblesse du pouvoir d'achat des populations locales. La Côte d'Ivoire et le Mali connaissent les taux d'investissements les plus élevés de la zone. Les principaux obstacles aux investissements sont :

- l'environnement très souvent peu propice et le manque de transparence du droit des affaires ;
- l'imprévisibilité des politiques gouvernementales et au degré de corruption ;
- la méconnaissance des instruments d'appui à l'initiative privée.

Dans les pays de l'UEMOA, l'investissement privé étranger reste faible et orienté essentiellement vers le secteur minier et la valorisation des filières agricoles d'exportation. Les potentialités du secteur industriel sont limités par la fragmentation et l'étroitesse des marchés nationaux. Les groupes industriels, étrangers pour la plupart, se sont implantés dans les différents pays de la zone avec pour contrepartie une forte protection de leurs marchés. Cette situation qui bénéficie aux premiers entrants, dissuade tout nouvel investisseur.

Depuis 1995, la plupart des entreprises connaissent un regain d'activité. L'activité a été soutenue au cours des trois dernières années en Côte d'Ivoire, au Mali et dans une moindre mesure au Sénégal, tirée en partie par un secteur dominé par l'agroalimentaire. En Côte d'Ivoire, deux cent trente cinq entreprises réalisent à elles seules 12,7% du PIB et 5,1% du PIB de l'UEMOA, elles sont à l'origine de 80% des importations de six pays de la sous région. Quant au secteur informel, il n'a représenté au départ qu'un moyen de service pour les populations. Il s'est développé au point d'atteindre 90% de la population active.

Les périodes précoloniale et coloniale ont peu préparé l'Afrique de l'Ouest à la compétition économique. La valorisation économique était basée sur les matières premières agricoles tropicales. Après les indépendances, les jeunes états de l'Ouest Africain sont entrés de plain pied dans une compétition économique à laquelle ils étaient peu et mal préparés. Ce double choc a été d'autant plus difficile à gérer pour l'Afrique de l'Ouest qu'elle le vivait dans un contexte international en mutation rapide. L'économie ouest africaine consistera donc directement à la satisfaction des besoins de base des individus, variant selon les catégories sociales et les lieux de résidence, notamment s'alimenter, se loger, se vêtir, se soigner, s'instruire, se déplacer.

Le grand handicap territorial des États hérités de la colonisation est celui de la contestation frontalière qui se traduit par des conflits parfois graves allant jusqu'aux luttes armées : (ex : conflits armés entre le Burkina et le Mali en 1974 et 1985).

Pour John IGUE dans « *États, Frontières et Dynamiques d'aménagement du Territoire* », le problème de la territorialité se pose d'abord en termes de nécessité d'affermir les frontières de l'État, puis de créer une communauté nationale solide. Le problème de territorialité se pose également en termes d'espace culturel dynamique, c'est-à-dire en termes de référence

morale.. Or l'émergence d'une véritable communauté nationale soudée par les mêmes références culturelles est souvent mise à mal par la multiplicité ethnique et par les questions tribales, exploitées de façon habile pour conquérir le pouvoir et s'assurer de ses avantages.

Les populations ouest africaines continuent largement à se définir par rapport à des repères de territorialité qui ne sont pas ceux de l'État Nation, mais plutôt ceux du réseau hiérarchisé des marchés, qui réalisent un excellent quadrillage des territoires ou encore les zones frontalières dynamiques. De plus, l'État a fortement changé depuis les indépendances de 1960. Aujourd'hui, l'augmentation du nombre des acteurs de la vie politique et économique des États devrait les pousser à évoluer d'un rôle d'entrepreneur vers un rôle d'arbitre particulièrement dans :

- dans le domaine économique ;
- dans le développement du secteur privé ;
- dans la cohérence nationale par le biais de la décentralisation qui limite la capacité de l'état à régenter la vie locale.

Face à la mondialisation de l'économie et face désormais à cette concurrence farouche où seuls les grands et les forts auront leur place au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les pays de l'Afrique de l'Ouest n'ont guère d'autre issue qu'à travers les regroupements. Il est heureux de constater que dans beaucoup de pays de l'Afrique de l'Ouest, ces regroupements ont donné des réussites dans :

- les réformes structurelles (libéralisation, privatisations) ;
- la prise de conscience dans la lutte contre la pauvreté ;
- le progrès des processus de décentralisation.

Mais les réformes ont été lentes, les diversifications faibles, et les pays ont continué de lutter pour les préférences au lieu de se battre pour la compétitivité. Les capacités d'absorption des capitaux insuffisantes et les problèmes de gouvernance sont venus s'ajouter. Les efforts d'intégration sont insuffisants à cause des divergences entre les intrants immédiats et les intrants à long terme. Le coût de cette dette est lourd pour des économies fragilisées et sous ajustement structurel. Les cloisonnements linguistiques et monétaires sont d'autres freins à l'intégration.

### **III- LES ORGANISMES D'INTÉGRATION EN AFRIQUE DE L'OUEST : L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE ( UEMOA ) ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO).**

#### **31- L'UEMOA.**

Créée en 1994, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, regroupe en son sein les pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo.

#### **311- Caractéristiques des pays membres de l'UEMOA.**

Situés dans la partie occidentale de l'Afrique, ces pays constituent sur le plan économique, une zone de peuplement accéléré qui atteint aujourd'hui environ 67 millions d'habitants, pour une superficie d'environ 3,5 Millions de Km<sup>2</sup>, 30% de la population totale de l'Afrique de l'Ouest et génère 33% du PIB de la région.

L'ensemble des populations de l'UEMOA vit majoritairement en zone rurale. La proportion des jeunes de moins de vingt et cinq ans est très élevée, de l'ordre de 45 à 60% de la population, avec un taux de croissance démographique annuel moyen de 3%. 65% de la population active vit de l'agriculture qui constitue la base de l'économie, agriculture qui souffre des aléas climatiques et des modes de culture peu intensifs.

Les zones subhumides des pays côtiers et sahéliens ont un avantage en matière de production céréalière (sorgho, maïs, mil). La culture du coton représente un investissement intéressant dans les pays comme le Bénin, le Burkina, le Mali et le Togo. La Côte d'Ivoire, La Guinée-Bissau, le Togo et le Bénin ont des atouts considérables en matière de culture de rente : café, cacao, banane, ananas, noix de cajou. Ils produisent aussi d'importantes quantités de tubercules : ignames, manioc. Des cultures spécifiques, l'ail, les oignons et la pommes de terre ont connu un essor considérable au Burkina et au Niger, en raison d'une maîtrise de l'eau à l'échelle de la petite exploitation. En matière d'élevage, le Burkina, le Mali et le Niger totalisent à eux seuls les  $\frac{3}{4}$  du cheptel bovin et 70% du cheptel caprin –ovin de l'Union. L'entrée de la Guinée Bissau a accru le potentiel de l'Union en matière de pêche. Avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal, ils disposent d'un potentiel important de développement des produits de la mer, avec un essor particulier de la pêche au Mali et au Sénégal.

Des pays comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger, en plus de leur enclavement et de leur nature sahélienne, sont très étendus et peu densément peuplés, par conséquent politiquement et économiquement difficilement gérables. Les pays côtiers (Côte –d'Ivoire, Bénin, Sénégal, Togo) sont de petite taille et n'atteignent pas les masses critiques de la population. Ces pays ont des résultats tant dans le domaine économique que social, qui restent en dessous des attentes de la population, surtout dans les domaines particuliers de la santé et de l'éducation. Ils ont tous hérité de frontières laissées par la colonisation, et certaines ont souvent été l'objet de contestations et conflits entre les états. ; c'est ainsi par exemple qu'il y a eu en 1974 et 1985, deux conflits frontaliers entre le Burkina Faso et le Mali à propos d'une zone de la région nord du Burkina.

La plupart de ces pays sont classés parmi les pays les plus pauvres du monde (Burkina Faso, Mali, Niger). À cette situation, viennent s'ajouter d'autres problèmes tels :

- des économies qui, insuffisamment compétitives et attractives, ont du mal à s'insérer dans le marché mondial ;
- la baisse de l'aide publique au développement due au désengagement de plus en plus de la communauté internationale ;
- la croissance démographique exponentielle et les conséquences en matière de santé publique et d'éducation.

Du point de vue du poids de la dette, la charge financière qu'elle représente dépasse très souvent la capacité de remboursement de ces États. De plus, cette dette étant évaluée en devises, cette contrainte a été aggravée par la dévaluation du Franc CFA en Janvier 1994. Elle constitue un vrai handicap qui freine le financement du développement économique et social. La dette absorbe plus de 20% des exportations des pays de l'UEMOA. Ainsi en 1994, elle représentait pour :

le Burkina Faso,	45% de son PNB ;
le Niger et le Sénégal,	60% ;
le Togo,	100% ;
le Mali,	115%.

Les pays de l'UEMOA sont marginalisés au sein du marché mondial, et leurs exportations qui représentaient 2,9% du total mondial en 1960, n'étaient plus que de 0,8% en 1995. Des produits tels l'arachide, l'huile de palme, la banane et le caoutchouc ont connu une forte baisse de leur prix à l'exportation.

### **312-Objectifs de l'UEMOA**

Structure encore toute récente, l'UEMOA a permis aux pays membres de se rendre compte que l'existence seule d'une monnaie commune aux huit États membres de l'Union ne suffisait plus. Une relation plus étroite entre politique monétaire et politique macro-économique était indispensable, dans le cadre d'une intégration économique, devenue indispensable.

M. Moussa TOURE, Président de la Commission de l'UEMOA, dans sa préface sur l'UEMOA « *Réussir ensemble l'UEMOA* », souligne que l'UEMOA vise une solidarité et un dialogue : « Cette option, reposant sur une prise de conscience de l'interdépendance et de la communauté d'intérêts entre ces pays, traduit en outre une volonté d'aboutir à une adhésion populaire, gage de pérennité du processus engagé. Aussi par l'originalité de ses principaux organes et l'usage d'une monnaie commune, l'UEMOA apparaît-elle comme une manifestation de la détermination de réussir un schéma d'intégration jamais expérimentée auparavant en Afrique ».

Le Traité de l'UEMOA vise donc à établir un véritable espace économique intégré à partir de la monnaie commune.

Les États membres ont alors marqué leur ferme volonté de coopérer pour concrétiser cette Union. Ainsi, le 10 Mai 1996, ils ont donné des orientations et fixé des étapes pour sa réalisation.

La convergence des politiques macro-économiques, mises en place par l'UEMOA en 1994, s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de croissance durable et équilibrée, visant la cohérence et l'efficacité des politiques économiques nationales dans le cadre de l'Union monétaire. À ce titre des critères de convergence sont définis, qui constituent une des garanties de la stabilité de la monnaie unique. La surveillance multilatérale, le marché commun et l'harmonisation des législations sont des réformes en cours de finalisation.

Les États membres de l'UEMOA ont décidé d'exercer leur droit de regard mutuel sur leurs politiques économiques. Cette surveillance multilatérale est organisée autour des critères de convergence assurant la comptabilité des politiques budgétaires avec la politique monétaire de l'Union

En outre, l'on peut ajouter :

- le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel, et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;

- la création d'un marché commun à l'intérieur duquel les biens, les services et les capitaux circuleront librement, et où le droit d'établissement des personnes sera assuré ;
- la coordination de politiques sectorielles nationales et éventuellement la mise en œuvre de politiques communes, notamment dans les domaines des ressources humaines, de l'aménagement du territoire, des transports et communications, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, et des mines ;
- l'harmonisation et l'assainissement de l'environnement légal et réglementaire, en particulier le régime fiscal.

L'on peut observer alors, que l'originalité réside particulièrement dans la nécessité de réaliser le marché commun concomitamment à l'assainissement du cadre macro-économique prenant appui sur l'union monétaire. Elle réside également dans la possibilité d'associer les populations et les opérateurs économiques à la réussite du projet. Cette originalité est encore plus prononcée dans certaines dispositions du Traité relatives à l'autonomie financière de l'Union.

Il est tout aussi utile de jeter un regard sur la Zone Franc à travers son évolution et les avantages que cette zone pourrait tirer de son ancrage avec l'Euro.

Institutionnalisée en tant que telle en 1939 à travers l'adoption par la France du contrôle des changes en métropole, elle s'est étendue quelques mois plus tard aux Territoires d'Outre-Mer. Le CFA (Colonies Françaises d'Afrique), et le Franc CFP (Colonies Françaises du Pacifique) ou francs coloniaux, voient le jour à la suite de la dévaluation du Franc Français du 26 Décembre 1945 afin de prendre en compte le différentiel d'inflation constaté durant la guerre entre la métropole et le reste de l'empire colonial français.

Avec les indépendances politiques, la zone franc va se transformer géographiquement. Ces relations de domination vont se changer en relations de coopération entre la France et ses partenaires. Les principes et les mécanismes de la zone vont désormais être librement négociés et déterminés dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux entre les États membres. L'organisation unitaire qui avait été mise en place sous l'autorité politique et monétaire de la France, a connu de nombreux aménagements et de profonds changements à la suite de décisions arrêtées librement par les États souverains ayant accédé à l'indépendance. C'est ainsi que certains pays ont décidé d'assumer leur personnalité monétaire en rompant tous les liens antérieurs avec l'ancienne puissance coloniale (Guinée Conakry, Le Mali qui quitte la zone en 1962 pour la rejoindre de nouveau et définitivement en 1984). Les autres pays francophones d'Afrique noire ont, de leur côté, décidé de maintenir avec la France des liens particuliers en matière monétaire. Des pays comme la Guinée Équatoriale (ancienne colonie espagnole) et la Guinée Bissau (ancienne colonie portugaise) ont fait leur entrée dans la zone franc respectivement en 1985 et 1997.

Depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994, les choses ont largement changé et les pays africains membres de la zone ont perdu leurs droits de tirage automatique, et la France est devenue ainsi un prêteur résiduel, se situant en second rang par rapport aux institutions de Bretton Woods , notamment la Banque Africaine de Développement. Dans le cadre des programmes d'ajustement, la mise en œuvre des politiques d'équilibrage financier conduit de fait, à une certaine convergence des politiques des pays membres. La mise en place de systèmes de surveillance et d'indicateurs de convergence aboutit à une coordination des politiques budgétaires qui permet de fonder une monnaie unique sur des bases internes, davantage que sur la garantie du Trésor. Il en résulte une certaine normalisation des relations des pays africains avec l'ancienne colonisatrice. Celle-ci doit permettre de retrouver une certaine crédibilité pour les pays de la zone et mobiliser les capitaux publics et privés de la part des bilatéraux notamment européens qui ne voient plus dans zone une chasse gardée ou un pré carré

Des progrès vers l'intégration se réalisent, mais à pas mesurés ; le besoin de procéder plus lentement dans la mise en place de l'Union est défendu par les trois pays enclavés (Niger, Mali, Burkina) dont leur porte-parole, le chef de l'État Malien, lors du sommet de Ouagadougou, a confirmé avec des réticences, l'engagement à créer une zone économique intégrée. La réalisation de cet objectif semble être en bonne voie, avec l'accord d'ensemble que la phase ultime du démantèlement tarifaire interne ne soit pas scellée de suite par une décision formelle. Les sept pays de l'Union s'engagent cependant dans un programme transitoire qui instaure dès juillet 1996 un régime préférentiel en attendant l'entrée en vigueur de l'union douanière dans laquelle la liberté de circulation sera totale en même temps que sera fixé un tarif extérieur commun (TEC). L'échéance finale est celle du 1<sup>er</sup> janvier 1998, un an après l'entrée en vigueur du régime transitoire en 1997. Il est enfin déterminé un rythme et des modalités d'élimination des droits de douane, des restrictions quantitatives et de toutes autres mesures d'effets équivalents pour les produits industriels, produits par les pays de l'Union, acceptables par tous. Sinon, des corrections devront être apportées si l'un ou l'autre en éprouve le besoin vital. Pour l'instant, il est convenu qu'au démarrage de la phase transitoire, les droits de douane seront supprimés pour les produits locaux non transformés (bétail, produits miniers et artisanat). La réduction de 30% des droits de douane, droits fiscaux et taxes statistiques est effective depuis 1997 pour tous les produits industriels originaires (à 60%) et un abattement de 5% pour les produits industriels non agréés.

Hormis la divergence sur le démantèlement tarifaire interne, les sept pays membres de l'Union se sont accordés sur les autres points, dont le principe de solidarité entre eux pour l'instauration d'un prélèvement de 0,5% sur la valeur en douane des marchandises importées de pays tiers. Le Prélèvement Commun de Solidarité (PCS) vise à compenser les pertes de recettes. L'Union Européenne notamment est un partenaire privilégié pour l'UEMOA. Ainsi, elle a contribué pour un total de 258,75 Millions d'écus en 1994 et 1995 au titre de l'appui à l'ajustement et par des versements de ressources du Stabex. Elle affirme son intention de poursuivre son appui et l'effort global pour 1995, 96 et 97 aura été de 356 Millions d'écus pour l'UEMOA. L'Union Européenne exprime aussi sa volonté à apporter sa contribution et son appui, soit par une enveloppe globale régionale et/ou par des appuis spécifiques pour une assistance technique et organisationnelle à la Commission de l'UEMOA. Son appui s'étend au renforcement de tous les mécanismes et organismes nécessaires au bon fonctionnement des programmes de convergence macroéconomiques, adoption des directives de politiques économiques et des critères normatifs devant servir de référence à la convergence des politiques budgétaires. Il a été aussi recommandé la création en 1997 d'un environnement juridique et fiscal favorable aux activités économiques, d'assurer la liberté d'établissement et la liberté de circulation des capitaux, d'harmoniser les fiscalités. Il faut ajouter à cela l'adoption d'un code communautaire des investissements, la mise en place d'un droit des affaires harmonisé, ainsi que la création d'une Bourse Régionale des Valeurs Mobilières à Abidjan.

Il a été aussi décidé, au titre des politiques communes, la mise en place d'une politique sectorielle afin d'assurer un minimum de production et d'échanges entre les États membres et pour promouvoir le développement harmonisé et équilibré à travers la mise en place de politiques cohérentes pour l'agriculture, les ressources animales, les mines, l'industrie et l'énergie, les infrastructures, les transports, les communications et les ressources humaines. La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) agiront de sorte à ne pas encourager des projets concurrents : projets d'élevage en Côte-d'Ivoire qui inquièteraient le Burkina, production de ciment au Burkina qui concurrencerait les industriels Togolais ou d'autres pays voisins).

Préserver les acquis en s'ouvrant aux voisins: ce credo dans l'UEMOA ne va cependant pas sans l'expression d'une prudence qui tend à allier la hardiesse et la marche à pas mesurés afin qu'aucun, au plan interne ne se sente laissé pour compte et que nul au plan extérieur, ne

se considère comme exclu du processus d'intégration s'il en manifeste la volonté politique et s'engage à la rigueur macroéconomique qu'implique la gestion d'une monnaie commune. Ainsi les pays membres ont affirmé vouloir laisser la porte ouverte aux autres pays de la région.

L'UEMOA entend ainsi former le noyau dur de l'intégration de toute l'Afrique Occidentale, avec une vision non dissimulée de contrebalancer le poids du Nigéria qui forme plus de la moitié du PNB de toute l'Afrique de l'Ouest. Cette raison, ajoutée à l'attrait particulier que semble exercer l'UEMOA, explique la demande officielle et l'arrivée de la Guinée-Bissau au sein de l'Union le 1<sup>er</sup> Janvier 1997, ainsi que le rapprochement opéré par le Ghana. Une éventualité d'ouverture vers l'Union Douanière des États de l'Afrique Centrale (UDEAC) membre aussi de la Zone Franc serait envisageable, mais l'UEMOA comparée à l'UDEAC paraît être une tentative plus sûre d'intégration régionale et nettement plus réussie du point de vue du développement économique. Le respect des critères de convergence, la poursuite de l'inflation et des dérapages budgétaires aboutiront-ils à creuser l'écart entre les deux groupes de pays? Le risque d'une zone CFA à "deux vitesses" n'est pas exclu.

Mais si tous les pays se conformaient à des programmes d'ajustement similaires recommandés par les institutions de Bretton Woods, les pays d'Afrique Occidentale et d'Afrique Centrale atteindront les mêmes objectifs, car les pays de l'UEMOA se sont placés dans la perspective d'une intégration globale des deux zones, avec l'espoir que tôt ou tard, cela se fera, y compris par le biais de la formule de l'association prévue par le Traité de l'UEMOA.

Pour ce qui est du Franc CFA et le Franc Français, le lien entre les deux monnaies se fait au travers de l'Euro, la monnaie commune européenne avec laquelle l'Afrique espère transformer ses économies afin des les rendre assez fortes pour les insérer dans l'économie mondialisée.

### **313-Les chances de la Zone Franc avec l'Euro.**

Pour l'ensemble des pays membres de l'UEMOA qui ont le CFA comme monnaie commune, le passage à l'Euro devrait se traduire par un avantage supplémentaire, dans la mesure où ces pays auront tout intérêt à maintenir une parité fixe avec la monnaie de leurs principaux partenaires commerciaux, qui sont, avec la France, l'ensemble des autres pays membres de l'Union Européenne. L'Euro étant la monnaie de la première puissance économique mondiale, il leur sera plus facile de faire accepter cette devise dans la facturation de leurs exportations dans le reste du monde, notamment face au dollar. La garantie d'une parité fixe avec l'Euro procurera à ces pays un autre avantage substantiel en supprimant tout risque de change pour la plus grande partie de leur commerce extérieur, tout en éliminant le coût des transactions sur l'ensemble des devises européennes. Ainsi, l'ancrage fixe du franc CFA à l'Euro pourrait constituer un potentiel de stabilité et offrir en plus les avantages suivants :

- la garantie de convertibilité illimitée des francs CFA en francs Français, accordée par le Trésor français ;
- la fixité des parités sans limitation de montant (entre CFA et entre les Francs CFA et le franc Français) ;
- la liberté de transfert à l'intérieur de la zone, qu'il s'agisse de transactions courantes ou de mouvements de capitaux ;
- la centralisation des réserves de change de la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque Centrale des États de l'Ouest (BCEAO) pour un montant égal à au moins 65% de leurs réserves extérieures (hors Droits de Tirage Spéciaux, DTS) et tranche de réserve au FMI, dans le compte d'opérations ouvert auprès du

Trésor français au nom de chacune d'elles, en contrepartie de la garantie de convertibilité accordée.

### **314-Organes de fonctionnement de l'UEMOA.**

Ils ont été institués en vue de renforcer l'Union, qui se veut un ensemble économique susceptible de répondre aux exigences de l'économie mondiale. Ces organes sont :

- la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, elle fixe les orientations générales de l'Union. Elle se réunit une fois par an et délibère à l'unanimité.
- le Conseil de Ministres : il réunit les ministres compétents pour les domaines traités, avec toutefois des décisions avalisées par les ministres de l'Économie, des Finances et du Plan. Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence des Chefs d'État. Il statue le plus souvent à la majorité des deux tiers de ses membres sur proposition de la Commission pour arrêter des décisions. Les délibérations du Conseil des Ministres sont préparées par le comité des experts composés de représentants des États membres et de la Commission.
- la Commission est l'organe d'exécution et d'impulsion de l'Union. Elle est composée de huit membres dont un par État.
- le Président de la Commission ainsi que les Commissaires sont nommés par la Conférence des Chefs d'État, pour un mandat de quatre ans renouvelable. Elle exécute le budget de l'Union et transmet des avis et recommandations à la Conférence ou au Conseil. Il est à noter que le Président de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) participe de plein droit avec voix consultative aux réunions de la Commission.
- la Cour de Justice : composée de huit magistrats, elle veille au respect du droit quant à l'interprétation et à l'application du Traité. Les magistrats sont nommés par la Conférence.
- la Cour des Comptes assure le contrôle de l'ensemble des comptes des organes de l'Union., notamment sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union. Le siège de la Cour des Comptes se trouve à Ouagadougou (Burkina Faso).
- le Comité interparlementaire : composé de cinq représentants par État, il a un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégration. Il se réunit au moins une fois par an. Il est installé à Bamako (Mali) depuis mars 1998.
- la Chambre Consulaire Régionale : associant le secteur privé, elle regroupe les Chambres Consulaires des États membres. Elle est installée à Lomé (Togo) depuis avril 1998.

On peut alors dire que les huit pays créent progressivement et avec satisfaction des facteurs concourant à la réussite de l'intégration économique à travers l'UEMOA, et cela par :

- le regroupement des potentialités régionales à travers la complémentarité ;
- une assise progressive d'un espace économique viable ;
- un regain d'attrait et d'intéressement des investisseurs étrangers jusque-là assez réticents.

De plus, les pays de l'UEMOA s'appuient sur la recherche de convergences des politiques économiques, la coordination des politiques sectorielles nationales, la mise en œuvre de politiques communes dans les domaines suivants :

- les ressources humaines
- l'agriculture
- l'énergie, l'industrie et les mines
- l'aménagement du territoire
- les transports, les télécommunications

- la réglementation harmonisée du régime fiscal
- la création d'un marché commun à l'intérieur duquel biens, personnes, services et capitaux circuleront librement et où le droit d'établissement des personnes sera assuré.

Il faut toutefois espérer, et cela pour que ce processus aille jusqu'à son terme pour le plus grand bien des populations des pays membres, que l'UEMOA continue de bénéficier de l'accompagnement et du soutien de l'Union Européenne, et que la France, ancienne puissance colonisatrice de ces pays, continue d'être le défenseur de leurs intérêts au sein des organisations de la communauté internationale.

## **32- LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO).**

### **321-Création :**

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, créée en 1975 par le Traité de Lagos et révisé à Cotonou ( Benin ) le 24 juillet 1994, comprend outre les pays membres de l'UEMOA, les États ci- après : le Cap-Vert, le Ghana, le Libéria, le Nigeria (initiateur du projet), la Gambie, la Guinée (Conakry), la Mauritanie (elle a récemment annoncé son retrait de la CEDEAO), le Sierra Léone.

### **322- Caractéristiques des pays membres de la CEDEAO.**

Les pays membres de la CEDEAO ont hérité d'un passé colonial diversifié, et appartiennent à trois zones de colonisation différente . On note ainsi :

La zone francophone : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée (Conakry), Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

La zone anglophone : Gambie, Ghana, Libéria, Nigeria et Sierra- Léone.

La zone lusophone : Cap- Vert et Guinée Bissau.

### **323-Buts et Objectifs de la CEDEAO.**

Ils sont définis par l'article 3 du Traité révisé et porte entre autres sur :

- la promotion de la coopération et de l'intégration dans la perspective d'une Union Économique de l'Afrique de l'Ouest ;
- le relèvement du niveau de vie des populations ;
- le maintien et l'accroissement de la stabilité économique ;
- le renforcement des relations entre les États membres ;
- la contribution au progrès et développement du Continent.

Afin d'y parvenir, l'action de la Communauté devra porter sur :

- l'harmonisation des systèmes économiques ;
- l'harmonisation et la coordination des politiques en vue de la protection de l'environnement ;
- la création d'un marché commun ;
- la création d'une union économique ;
- la promotion d'entreprises communes ;
- l'instauration d'un environnement juridique propice ;

- l'harmonisation des codes d'investissements nationaux ;
- la création d'un fonds de coopération, de compensation et de développement ;
- la promotion et le renforcement de la circulation de l'information.

La CEDEAO s'appuie sur les principes suivants :

- égalité et interdépendance entre les pays membres ;
- solidarité et autosuffisance collective, coopération inter-États, harmonisation des politiques et intégration des programmes ;
- non- agression entre les états membres ;
- maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale par la promotion et le renforcement des relations de bon voisinage ;
- règlement pacifique des différends entre les états membres, coopération active entre les pays voisins et promotion d'un environnement pacifique comme préalable au développement économique ;
- respect, promotion et protection des droit de l'homme et peuples ;
- reconnaissance et respect des règles et principes juridiques de la Communauté ;
- promotion et consolidation d'un système démocratique de gouvernement dans chaque état membre ;
- répartition juste et équitable des coûts et des avantages de la coopération et de l'intégration économique.

### **324- Organes de fonctionnement de la CEDEAO.**

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement :

- elle détermine la politique générale de la Communauté ;
- elle assure la direction et le contrôle général de la Communauté ;
- elle donne des directives, harmonise et coordonne les politiques économiques, scientifiques, techniques, culturelles et sociales des pays membres ;
- elle assure le contrôle du fonctionnement des Institutions et la réalisation de ses objectifs ;
- Nomme le Secrétaire Exécutif de la Communauté.

Le Conseil des Ministres, entre autres tâches :

- formule des recommandations à l'intention de la Conférence des Chefs d'État sur les actions visant la réalisation des objectifs de la Communauté.
- nomme tous les fonctionnaires statutaires à l'exception du Secrétaire Exécutif
- fait des recommandations à la Conférence des Chefs d'État concernant la nomination du Commissaire aux comptes
- approuve les programmes de travail et le budget de la Communauté et de ses Institutions.

Le Secrétariat Exécutif, dirigé par un secrétaire exécutif nommé par la conférence des chefs d'État, comprend en outre des secrétaires exécutifs adjoints ainsi que du personnel nécessaire à son bon fonctionnement de la communauté.

Le Parlement, le Conseil Économique et Social, la Cour de Justice, et le Tribunal Arbitral, autres organes de la Communauté, sont selon le Traité, l'objet de protocoles particuliers.

Ainsi, ces organes ont permis à la Communauté et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et pour une période de dix ans, d'établir progressivement une union douanière entre les États membres, qui élimine les droits de douane et les taxes frappant les importations des produits originaires de la Communauté. Il est aussi mis à jour régulièrement un tarif extérieur commun concernant tous les produits importés de pays tiers. Les produits du cru et de l'artisanat

traditionnel originaires des États membres bénéficient de la suppression des droits à l'importation.

La CEDEAO paraît être l'expression d'un nationalisme qui transcende les passés coloniaux des pays membres et constitue un symbole d'unité économique.

Il apparaît cependant opportun de différer dans le temps les objectifs de la CEDEAO sur la réalisation de l'union douanière afin de rendre possible à terme la solidarité politique. Il y a lieu aussi d'accentuer l'intégration dans le domaine de la défense par le renforcement de l'ANAD (Accord de non- Agression et d'Assistance en matière de Défense), signé en 1977 entre les pays du Conseil de l'Entente, avec pour vision future la création d'une Armée unique. ; dans le domaine politique par la création d'une citoyenneté communautaire le renforcement de l'assise démocratique de la CEDEAO, l'émergence de sa personnalité politique, dimension nouvelle de sa personnalité juridique

## CONCLUSION

Prenant conscience de la situation économique difficile de l'Afrique de l'Ouest, qui compte en son sein des pays classés parmi les plus pauvres du monde, hétérogènes de par leur passé colonial, la langue et avec pour caractéristique commune un peuplement accéléré, les dirigeants des États de l'Afrique de l'Ouest sont décidés à relever ensemble et dans la solidarité, les défis majeurs de la sous- région, à l'entrée du 3ème millénaire, avec pour objectif majeur une assise au sein du marché mondial, par le biais des outils intégrateurs que sont l'UEMOA et la CEDEAO.

Pour les pays membres de l'UEMOA, il s'agira d'assurer et de réussir l'insertion harmonieuse dans l'économie mondiale, en rendant les économies nationales plus attractives et compétitives, ce qui implique une détermination de tous à créer entre les pays un marché commun dans lequel seront assurés la libre circulation des personnes, et des biens, des services et des capitaux ainsi que le droit d'établissement.

Ainsi les pays membres ont-ils décidé récemment de mettre en œuvre et le plus rapidement possible, le pacte de convergence, de stabilité de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA, et sont déterminés à approfondir le processus d'assainissement des économies nationales, à lutter contre la pauvreté et à consolider les bases de leur monnaie. Ils ont adopté une politique industrielle commune, ainsi que la synergie entre les programmes de l'UEMOA et ceux de la CEDEAO.

Quant aux pays membres de la CEDEAO, il faut noter qu' à travers cette communauté, l'option a été plus politique qu'économique. Le plus grand succès a été celui remporté par le Nigeria sous la bannière de la CEDEAO dans le règlement militaire de la guerre civile au Libéria. On est en droit donc de douter des objectifs économiques officiellement poursuivis par la communauté Une réunion tenue à Bamako au Mali en décembre 1999, a permis à la communauté d'adopter et de signer un projet de protocole dotant désormais la CEDEAO d'instruments importants au service de la paix. Il s'agit notamment :

- du Conseil de Médiation et de Sécurité ;
- de la Commission de défense et de Sécurité ;
- du Conseil des Sages ;
- de Centres d'Observation et de Suivi.

Ces instruments donneront, avec une bonne fonctionnalité, une pulsion nouvelle au bénéfice des populations des pays membres.

Il n'est aucun doute de nos jours que l'Union Européenne préfère collaborer avec les unions régionales, et cela parce qu'en leur sein existent déjà des partenaires capables de décider des droits de douane de tous les États qui en font partie, avec pour exemple l'UEMOA qui a un droit de regard sur l'Union Douanière des États membres.

S'il est vrai que l'intégration économique, par le biais de ces deux organismes intégrateurs, fait progressivement et avec satisfaction son chemin, avec la suppression des barrières et formalités douanières entre les États membres, la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis janvier 2000, il demeure de nombreux obstacles qui restent encore à surmonter. Ainsi, il faudra, avec la libre circulation des personnes et des biens, faire face à certains fléaux qui prennent de l'ampleur dans certains pays et qui se transnationalisent facilement, si ce n'est déjà le cas, comme le trafic des stupéfiants, le grand banditisme, la fraude et la corruption, etc... Pour ce faire, il serait salutaire tout aussi bien d'envisager une forme d'intégration sécuritaire en mettant en commun les efforts, moyens matériels et humains, pour faire face à ces fléaux. Il apparaît alors être une nécessité absolue que de renforcer les mécanismes communautaires de sécurité que sont :

- l'Accord de Non-Agression et de Défense (ANAD), regroupant les pays du Conseil de l'Entente ;
- la Force d'Interposition Ouest-Africaine (ECOMOG) qui a fait ses preuves dans le règlement de la guerre civile au Libéria et qui devrait jeter les bases d'une Force Armée Unique en Afrique de l'Ouest pour la prévention et le règlement de ce genre de conflits. Il reste évidemment que tout cela sera très difficile au départ, il faudra faire des efforts, accepter des changements qui seront bien difficiles à négocier, mais qui représentent à long terme, des chances sûres pour un développement harmonieux et durable pour l'Afrique de l'Ouest.

## ANNEXE 1

Structure du PIB des sept pays de l'UEMOA en 1997.

Pays	Agriculture	Industrie	Services	Total
Bénin	37,7	13,7	48,6	100
Burkina Faso	34,8	25,2	40,0	100
Côte d'Ivoire	27,6	21,2	51,2	100
Mali	48,1	16,6	35,3	100
Niger	39,2	17,8	43,0	100
Sénégal	18,5	16,9	64,7	100
Togo	34,7	23,4	41,9	100

Source : Agence Française de Développement.

## ANNEXE 2

Évolution du taux d'investissement<sup>2</sup> dans les pays de l'UEMOA

Pays	Moyenne 1970-1996	Moyenne 1990-1995	1995	1996	1997
Bénin	23,6	15,0	19,3	17,9	18,1
Burkina Faso	16,9	21,6	24,0	24,8	26,2
Côte d'Ivoire	13,2	10,2	12,8	13,8	16,1
Mali	22,4	23,9	26,0	25,8	25,0
Niger	12,4	8,0	7,2	9,7	9,7
Sénégal	13,3	14,1	15,6	17,4	18,7
Togo	20,6	15,6	13,5	14,0	13,9
UEMOA	15,0	13,4	15,8	16,8	18,0

Source : FMI – 1996 – Base de données du département africain – Banque de France – 1997.

## ANNEXE 3

La population des pays de l'UEMOA

Pays	Population Totale (millions) 1996	Population Projetée (millions) 2025	Taux moyen D'accrois. de pop. 1995-2000	% population urbaine (1995)	Taux Urbanisation (1995-2000)
Bénin	5,6	2,9	31	31	4,6
Burkina Faso	10,6	21,7	2,5	27	8,9
Côte d'Ivoire	14,7	36,8	3,2	44	4,7
Guinée Bissau	1,1	2,0	2,1	22	4,6
Mali	11,1	24,6	3,0	27	5,4
Niger	9,5	22,4	3,3	17	5,8
Sénégal	8,5	16,9	2,7	42	4,0
Togo	4,3	9,4	3,0	31	4,8

Source : Fonds des Nations Unies pour la population « *État de la population mondiale* » mai 1996.

<sup>2</sup> Taux d'investissement = investissement/PIB.

## **ANNEXE 4**

### **Documentation De Référence**

- *Guide Mondial d'Économie et de Géopolitique* ; Hubert de BEAUFORT, Edition 1996.
- *Bulletin du Centre d'Analyses et de Prévision* : N°71 automne hiver 1998-1999.
- *Étude des Perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest* : Cellule OCDE /BAD CINERGIE (Abidjan, Côte-d'Ivoire).
- *Afrique Contemporaine*, N°166, Etudes 2è trimestre 1993.
- *Marchés Tropicaux* : N°1092-31 Mai 1996.
- " N°1843 –22 Août 1997.
- " N° 1522- 11 Juillet 1997.
- " N° 1891- 29 Août 1997.
- " N° 1008 –17 Mai 1996.
- " N° 1180-2 Juin 1995.
- " N° 1022- 16 Mai 1997.
- *Croissance et Ajustement* : Patrick GUILLAUMONT
- *La France et l'Afrique : Vade-mecum pour un nouveau voyage*
- *L'idée Régionale en Afrique de l'Ouest* : Lassane SAWADOGO, docteur en droit, professeur à l'ENAM, Ouagadougou
- *Le Nouveau Monde. De l'Ordre de Yalta au Désordre des Nations* : Pierre LELLOUCHE
- *Quelle Politique de Coopération avec les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ?* CES, Édition 1999.

**ANNEXE 5 :**  
**carte de l'Afrique de l'Ouest**



